RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 5455B7C3-FA33-44B7-9F10-B1B945EFC310

HOLDING LEOINVEST

Société par actions simplifiée
au capital de 100 euros
Siège social : 16 ter chemin de Braouet
33260 LA TESTE-DE-BUCH
920 690 740 RCS BORDEAUX

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 30 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le trente juillet,
A dix heures,

Monsieur Mathieu PUBERT, demeurant [redacted]

Associé Unique de la société HOLDING LEOINVEST,

A pris les décisions suivantes :

- Constatation de la reconstitution des capitaux propres de la Société,

- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

Monsieur Mathieu PUBERT, Associé Unique, constate qu'à la suite de réalisation de bénéfices suffisants, les capitaux propres de la Société sont reconstitués à hauteur de la moitié au moins du capital social et qu'en conséquence, il convient, conformément aux dispositions des articles L. 225-248 et R. 123-66 du Code de commerce, de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associé Unique
Mathieu PUBERT

Mathieu PUBERT